

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 035-213502768-20260429-D_20_2026_68-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.

Était Absent : Néant.

Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Conditions de prêt du vidéoprojecteur aux associations communales
Délibération N°20/2026/68

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire propose de mettre à disposition des associations communales sur réservation anticipée le vidéoprojecteur le plus ancien aux conditions suivantes :

- Etat des lieux d'entrée et de retour avec allumage de l'appareil,
- Dépôt de chèque caution au nom du Trésor public d'un montant de 950.00 €,
- Limiter ce prêt gratuit aux associations communales sur réservation anticipée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- ✎ Valide la proposition de cette mise à disposition aux conditions précitées.
- ✎ Autorise Mme la Maire à signer toute pièce en lien avec cette présente décision.

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire, Clémence MORINIÈRE.

Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

